Ville de CLAMART
Service Achats commande publique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Fourniture, installation et maintenance des équipements et systèmes de téléphonie

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26.104
Date limite de remise des plis	11 / 12 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)
Dates de visites obligatoires	Le 20/11/2026 à 11h00 Le 24/11/2026 à 11h00

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 8

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Ville de CLAMART
Service Achats commande publique
1 place Maurice Gunsbourg
Clamart
92140

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et maintenance des équipements et systèmes de téléphonie**

- Maintenance préventive, corrective et évolutive du parc d'installations téléphonique et des applicatifs associés
- Evolution du dispositif de téléphonie (achats de logiciels, matériels et prestation intellectuelles) :
 Passage des liens opérateurs de T2 en Trunk SIP
 - Passage de sites avec autocoms en ToIP, avec fourniture de postes et licences téléphoniques
 - Mise en place du centre d'appels MiCC pour plusieurs services de la Ville,
 - Mise en place d'une solution d'enregistrement des communications,
 - Mise en place de l'intégration MITEL Teams.

Code CPV	Libellé CPV
50330000-7	Services d'entretien de matériel de télécommunications
50334000-5	Services de réparation et d'entretien de matériel de téléphonie et de télégraphie par fil
51340000-7	Services d'installation de matériel de téléphonie par fil

- **Éléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture et maintenance des équipements et systèmes de téléphonie
Acheteur	Ville de CLAMART
Type de contrat	Accord-cadre à prix mixte : partie forfaitaire (maintenance préventive) et partie à prix unitaire à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Bâtiments communaux de la Ville de Clamart et du CCAS

Durée	48 mois - **3** reconductions
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Forme des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

Elle est décomposée comme suit :

Objet	Délais
Période initiale – Sans minimum et avec maximum à 300 000,00 € HT	12 mois
Reconduction n°1 – Sans minimum et avec maximum à 300 000,00 € HT	12 mois
Reconduction n°2 - Sans minimum et avec maximum à 300 000,00 € HT	12 mois
Reconduction n°3 - Sans minimum et avec maximum à 300 000,00 € HT	12 mois

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.fr

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU/DPGF
- CCAP
- CCTP
- Cadre de réponse
- Attestation de visite

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats sont informés que la visite de site est **obligatoire et groupée.**

Il y aura 2 visites :

- Le vendredi 20 novembre 2026 à 11h.
- Le mardi 24 novembre 2026 à 11h.

Le lieu du rdv est le suivant : Centre Administratif – 2ème étage – Salle numérique – 1-3 avenue Jean Jaurès 92140 Clamart.

Les candidats doivent au préalable envoyer impérativement un courriel pour informer de leur présence sur la date indiquée précédemment aux adresses mails suivantes : christophe.bourgade@clamart.fr , smartin@setics.com jpuis@setics.com

Lors de cette visite, les candidats devront se munir de l'attestation de visite de site remise dans le dossier de consultation des opérateurs économiques afin que l'agent de la ville en charge des visites puisse la signer.

Cette attestation est à remettre dans l'offre de l'opérateur économique. À défaut, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.fr

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
Egalité homme-femme	*Déclaration sur l'honneur relative à la promotion de l'égalité homme-femme et à la non-discrimination (cf. loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes)*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Dûment complété, daté et signé*
BPU	*Bordereau de prix unitaire au format Excel* ***(attention, il est interdit de supprimer des lignes du BPU).***
Cadre de réponse	*Cadre de réponse technique* *Le candidat devra obligatoirement compléter le CRT mis à sa disposition.* *Ses réponses devront être présentées dans la limite de* ***50 pages maximum****. Cette limite s'entendant* ***hors pages constituant initialement la trame du CRT****. Ainsi, les pages du CRT fourni par l'acheteur ne sont pas comptabilisées dans cette limite.* *À titre d'exemple, si le CRT mis à disposition comporte 12 pages, le candidat pourra ajouter jusqu'à 50 pages de réponse, soit un document final de 62 pages maximum.* *Les éventuelles pages excédant cette limite ne seront pas prises en compte dans l'analyse de l'offre.*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ville de Clamart
Service Achats commande publique
1 place Maurice Gunsbourg

92140 Clamart

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables. Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf
Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.Pour plus d'informations sur les certificats : https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiancehttps://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre

irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Diligences raisonnables :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la certification ISO 37001 " Systèmes de management anti-corruption ", le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il se réserve la possibilité de procéder à des contrôles de " diligence raisonnable " avant l'attribution du marché.

Ces contrôles sont réalisés via un organisme extérieur au pouvoir adjudicateur recensant notamment les éléments relatifs à la réputation des entreprises et leurs dirigeants et actionnaires.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas attribuer le marché à un candidat en cas de suspicion importante de risque d'atteinte à la probité, après qu'une procédure de contradictoire ait été conduite.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du cadre de réponse technique
Sous critère n°1 - Compréhension du besoin – Cas pratiques (30 %)	Compréhension du besoin, adéquation des équipements proposés et exhaustivité des fournitures proposées (catalogue, …) par rapport au contexte et projets de la ville (principalement MiCC et IGNITE, Dect, ToIP)
Sous critère n°2 - Compétences et adéquation des moyens humains mobilisés (15 %)	Présentation des moyens mobilisables dans le cadre du marché pour la réalisation des prestations avec les engagements de délais indiqués au CCTP et dans le CRT (Organisation – CVs)
Sous critère n°3 - Méthodologie de déploiement, moyens techniques mis en œuvre pour respecter la réalisation et le suivi des prestations (15 %)	Présentation de la méthodologie travaux et des procédures de maintenance, de l'outil mis à disposition pour le suivi des prestations, de l'organisation pour la maintenance.
2. Prix HT (35 %)	La note attribuée au titre du critère prix sera calculée à partir d'un DQE « caché » élaboré par l'acheteur, non publié et non communiqué aux candidats. La note du critère prix sera calculée selon la formule suivante : **Note = (montant du DQE non communiqué le moins élevé / montant du DQE non communiqué de l'offre analysée) × note maximale du critère prix.**
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	Le candidat présentera de façon détaillée sa politique de développement durable et indiquera sous quelle forme elle est mise en œuvre dans l'ensemble de ses activités relatives à l'accord-cadre. Le candidat précisera dans quelles mesures il prend en compte le développement durable dans ses prestations et services de maintenance. Le candidat décrira la prise en compte du développement durable

Critère et pondération	Descriptif
	dans les principes de collecte des équipements Le candidat détaillera les efforts effectués au niveau des emballages des produits mis en œuvre ou distribués, la méthode de collecte de ces déchets à la suite de leurs installations, les principes de recyclage, les accords avec des tiers spécialisés.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur

étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : dpo@clamart.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Techniques de l'information et de la communication (TIC) du 30 mars 2021